



COMpte RENDU DU COMITÉ DE PROGRAMMATION - 02/2025

Réunion du lundi 03 novembre 2025 à L'Argentière – La Bessée

Membres du comité présents :

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Michel MOURONT	Présent	Claudine CHRETIEN	Excusee
Cyrille DRUJON D'ASTROS	Absent	Pierre LEROY	Présent
Christian BLANC	Absent	Sylvain DAO LENA	Absent
Marcel CHAUD	Présent	Gaëlle MOREAU	Excusee
Eric PEYTHIEU	Absent	-	
Guillaume DEJY	Présent	Charles LACROIX	Présent
Jacques PONS	Excusé	Serge GIORDANO	Absent
Antoine DIEUDONNE	Présent	Vincent BONNARDEL	Excuse
François PHILIP	Excusé	Eric LIONS	Excuse
Hervé BUISSON	Absent	Nicolas BUSCA	Absent

Publics 5 / 10 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Jacques DEMOULIN	Excuse	Jean-Pierre LAMIRAL	Présent
Jean Loup CARTIER	Présent	Myriam JAMAL	Excusee
Claude DESCOMBES	Présent	Mélanie BRODEUR	Présente
Joël PRUVOT	Présent	Raphaëlle MARTOIA	Excusee
Miren KERBRAT	Présente	Philippe WORMS	Excusé
Philippe MICHELON	Présent	Aurélie FRILET	Excusee
Yves GOÏC	Présent	Roland QUEINEC	Présent
Jordan DEFAY	Présent	Samuel LAVERGNE	Excuse
Lisa BIENVENU	Absente	Jérôme MOUGNOZ	Absent
Marjolaine BERT	Présente	Sylvain EYMARD	Excusé
Paul FAUGERAS	Présent	Sébastien FRANCOIS-ENIMIE	Excusé

Privés 10 / 11 voix délibérantes

Participant à la réunion :

Caroline MACLE et Charlotte BIAIS du GAL Pays du Grand Briançonnais. Daphné KHALIFA, Directrice du PETR et Emmanuelle RAVAUX, assistance secrétaire du PETR.

Elisabeth CHABOT, Cheffe de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD.

Personnes invitées excusées :

Chantal EYMOUD, Conseillère régionale et Renaud MUSELIER pour l'Autorité de Gestion.



Vérification des règles de quorum :

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 21 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente en début de séance et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 11

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 15

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 6

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 10

Une feuille de présence et de droit à l'image et au son ainsi que la déclaration de situation ou non en conflit d'intérêt sont signées par les membres présents. Un livret du membre du comité de programmation est distribué à chaque membre votant.

En date du 03 novembre 2025, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu dans la salle du foyer culturel de L'Argentière – La Bessée, Monsieur Michel MOURONT, Président du GAL Pays du Grand Briançonnais, ouvre la séance à 17h00.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 5 membres du collège public et 10 membres du collège privé.

ORDRE DU JOUR :

Propos introductifs

1/ Rappel de la stratégie et du fonctionnement du programme LEADER, notamment le rôle du comité technique et du comité de programmation. Retour sur les modalités de sélection des projets.

2/ Sélection des huit dossiers ayant reçu un avis d'opportunité favorable en octobre 2024 et programmation du FEADER.

3/ Programmation du dossier Animation LEADER Mesure 77.05C Année 2024.

4/ Présentation d'un plan de communication

5/ Echanges sur les futurs appels à projets, notamment sur la rédaction de la fiche de candidature, les modalités de réponse et le calendrier à retenir.



PREAMBULE

Le Président du GAL introduit la séance en remerciant les membres présents.
Il accueille la nouvelle technicienne référente à la Région, Elisabeth CHABOT, qui succède à Robert GENTILI. Il rappelle que l'élue régionale référente pour notre GAL est Chantal EYMOUD.
Au niveau du Département, les Conseillers désignés sont Marine MICHEL, titulaire et Claire BARNEOUD, suppléante.
Au sein de l'équipe technique du GAL, Marie COULET, gestionnaire LEADER a quitté le PETR en juin dernier, Charlotte BIAIS travaille à mi-temps sur la communication du programme depuis fin septembre et ce jusqu'à la fin de l'année.
Un recrutement est en cours pour le poste de gestionnaire à pourvoir en janvier 2026.

CLOTURE DU PROGRAMME 2014 – 2022

Toutes les activités du programme sont réalisées. L'évaluation finale a été menée. Le Président du GAL remercie tous ceux qui ont participé à ce travail. Le rapport d'évaluation est consultable sur le site internet du PETR.

Un dernier projet est en cours de paiement suite à un contrôle. Sur une enveloppe de 1 865 498,77 € de FEADER, le GAL a octroyé 1 740 046,20 € de FEADER soit une consommation de son enveloppe de 93,27 %.

Les projets soutenus par les précédents programmes 2007 – 2013 et 2014 – 2022 sont valorisés dans des annuaires édités et consultables sur le site internet du PETR. L'équipe du PETR a réalisé en interne ces recueils ; ils sont distribués aux membres du comité et seront donnés à des bénéficiaires LEADER, lors de différentes manifestations telle que la Conférence des Maires du PETR, ils seront aussi déposés chez les structures partenaires du GAL qui reçoivent des potentiels porteurs de projet.

SUIVI DES ACTIVITES DU PROGRAMME 2023 – 2027

Depuis le comité du 10 mars 2025, le règlement intérieur a été actualisé ; sa nouvelle version est consultable sur le site internet du PETR et sur la page dédiée aux membres du comité.

Lors du dernier comité, parmi les 10 projets présentés :

- 1 a reçu un avis défavorable
- 6 ont reçu un avis favorable -> mais 1 dossier non déposé (Boulangerie à Villard Saint Pancrace)
- 3 ont reçu un avis favorable sous réserves -> levée des réserves pour 2 projets et 1 abandon.

Soit 8 porteurs de projet ont procédé au dépôt de leur dossier de demande de subvention sur la plateforme euro-pac ; ces derniers ont été instruits et présentés au comité des cofinanceurs. Les dossiers retenus sont enrôlés pour la commission régionale du 11 décembre 2025.

Lors des comités du 18 et du 21 octobre 2024, le comité a donné un avis favorable à 9 projets. 8 dossiers ont été déposés, puis instruits et les financeurs ont voté leurs subventions. Le comité de programmation doit maintenant sélectionner ces dossiers selon la procédure de sélection arrêtée et programmer le FEADER qui vient en cofinancement des aides nationales votées.



1 / RAPPEL DE LA STRATEGIE ET DU FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME LEADER.

Un livret du membre du comité de programmation est distribué. Il comprend un rappel de la stratégie retenue, les objectifs et actions éligibles des fiches actions, les critères d'opportunité et de sélection, la procédure de vote en opportunité et en sélection, ainsi que les règles de bonne conduite et de bienséance.

Ce livret est un outil d'aide à la décision pour les membres du comité.

Le Président du GAL présente trois points à valider :

- La prise de connaissance de l'analyse des projets par le comité technique en amont de l'audition des porteurs de nouveaux projets : Les membres demandent à ce que l'avis du comité technique soit publié dans une fiche de suivi, avec les fiches projets, sur le site internet / espace des membres. De plus, les membres publics prendront appui auprès des techniciens de leur structures.
- La nomination des votes : Dans le cas d'avis favorables sous réserve il est nécessaire de savoir qui peut lever la ou les réserves. Les membres valident la nomination des votes (non retranscrite dans le compte rendu de séance). Les éléments complémentaires fournis par les porteurs de projet devant lever des réserves seront transmis aux membres du comité ayant rendu un avis favorable sous réserve ; ils auront l'obligation de répondre au mail pour préciser leur avis, favorable ou défavorable.
- La composition du comité de programmation à l'issue des municipales de mars 2026 : Le collège public va être renouvelé suite aux élections. Il est proposé aux membres du collège privé de se réengager, sachant que dans l'appel à candidature de novembre 2023 pour recruter de nouveaux membres privés, il est inscrit que tout candidat s'engage à siéger au comité pour 3 ans.

Informations sur le travail des membres du collège privé du comité de programmation

Le membre s'engage :

- Sur une durée de 3 ans
- A adhérer au règlement intérieur du GAL consultable sur le site internet :
<https://www.paysgrandbrianconnais.fr/leader/le-comite-de-programmation>
- A être présent(e) aux réunions et travaux du GAL ou s'assurer le cas échéant de pouvoir être représenté(e) par son binôme (titulaire ou suppléant)
- A respecter le devoir de réserve et de confidentialité et toutes mesures prises dans le cadre de la RGPD
- En tant que représentant de la société civile, à œuvrer pour l'intérêt général.

Le renouvellement du collège privé suivra celui du collège public. Un mail sera envoyé aux membres pour qu'ils puissent se réengager ou quitter le comité. Le comité proposera de nouveaux candidats si des places se libèrent.



**2/ SELECTION DES HUIT DOSSIERS AYANT REÇU UN AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE
EN OCTOBRE 2024 ET PROGRAMMATION DU FEADER.**

Les dossiers suivants sont soumis au vote pour sélection et programmation du FEADER.

Le détail des notes et des plans de financement sont présentés pour chaque dossier.

FICHE ACTION		NOM PORTEUR	TITRE PROJET	NOTE POUR SÉLECTIONNER	MONTANT FEADER À PROGRAMMER
FAI	SEM SEVE		Coopération citoyenne pour l'énergie	165/200	41 094,44 €
FA1	SCIC ENERGUIL		Coopération citoyenne pour l'énergie	165/200	44 853,95 €
FA2	CHRISTOPHE GAUTHIER MAS DE FOND VIEILLOU		Création d'une pasterie artisanale	140/200	35 822,52 €
FA2	SCIC LA MÉGISSERIE PAYSANNE - PEAUX DES HAUTES VALLÉES		Création d'une mégisserie paysanne	185/200	44 121,52 €
FA2	COMMUNE DE PUY ST PIERRE		La Boucle des mines	105/200	24 612,04 €
FA3	ASSOCIATION AU COIN DU JEU		Ludothèque et fablab itinérants	110/200	31 489,92 €
FA3	ASSOCIATION PICS ET COLÉGRAM		La LudoMobile	120/200	59 119,92 €
FA3	ASSOCIATION LES RENCONTRES DE LA HAUTE ROMANCHE		Jour de clown	115/200	49 052,35 €



**Coopération citoyenne pour l'énergie
SEM SEVE**

FICHE ACTION 1

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 18 octobre 2024.

Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 165/200, il est classé au 1er rang ex aequo dans son lot.

La participation financière de la Région a été votée le 17/10/2025.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

DÉPENSES DU PROJET	POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (HT)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (TTC)	MONTANTS RETENUS (HT)
	Frais salariaux (coût horaire 22,90 €)	41 220 €	44 460,00 €	41 220,00 €
	Coûts indirects (15% des frais salariaux)	6 183 €	6 669,00 €	6 183,00 €
	Frais de déplacement (5% des frais salariaux)	2 061 €	2 223,00 €	2 061,00 €
	Prestations de services	25 000 €	38 579,32 €	32 149,43 €
	Communication	4 000 €	4 800,00 €	4 000,00 €
	Total (HT ou TTC)	78 464 €	92 843,32 €	85 613,43 €

FINANCEURS	MONTANTS (HT)	TAUX D'INTERVENTION
FEADER	41 094,44 €	48 %
Région CPN	10 273,61 €	12 %
Région Top-Up	17 122,69 €	20 %
Département	-	- %
Autre collectivité (préciser) :	-	- %
Autofinancement	17 122,69 €	20 %
Total (HT)	85 613,43 €	100 %

Le Président met au vote le dossier à sélectionner et le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	15 (dont 5 membres du collège public et 10 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	4
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

Vote avis favorable pour sélection et programmation de 41 094,44 € de FEADER



**Coopération citoyenne pour l'énergie
Coopérative Ener'Guil**

FICHE ACTION 1

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 18 octobre 2024.
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 165/200, il est classé au 1er rang ex aequo dans son lot.
 La participation financière de la Région a été votée le 17/10/2025.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (HT)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (HT)	MONTANTS RETENUS (HT)
Frais salariaux (coût horaire 22,90 €)	73 600,60 €	73 600,60 €	73 600,60 €
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	11 040,09 €	11 040,09 €	11 040,09 €
Frais de déplacement (5% des frais salariaux)	3 680,03 €	3 680,03 €	3 680,03 €
Prestations de services	3 400,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
Communication	2 500,00 €	2 325,00 €	2 325,00 €
Total (HT)	94 220,72 €	93 445,72 €	93 445,72 €

FINANCEURS	MONTANTS (HT)	TAUX D'INTERVENTION
FEADER	44 853,95 €	48 %
Région CPN	11 213,49 €	12 %
Région Top-up	18 689,14 €	20 %
Département	-	- %
Autre Collectivité (Préciser) :	-	- %
Autofinancement	18 689,14 €	20 %
Total (HT)	93 445,72 €	100 %

Le Président met au vote le dossier à sélectionner et le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	15 (dont 5 membres du collège public et 10 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	4
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

Vote avis favorable pour sélection et programmation de 44 853,95 € de FEADER



Création d'une pasterie artisanale
Entreprise individuelle Christophe Gauthier

FICHE ACTION 2

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 21 octobre 2024.

Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 140/200, il est classé au 2ème rang dans son lot.
 La participation financière de la Région a été votée le 17/10/2025.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

DÉPENSES DU PROJET	POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (HT)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (HT)	MONTANTS RETENUS (HT)
	Frais salariaux (coût horaire 22,90 €)	3 500 €	6 946,49 €	6 946,49 €
	Coûts indirects (15% des frais salariaux)	525 €	1 041,97 €	1 041,97 €
	Équipement et matériel	71 868 €	60 901,07 €	60 901,07 €
	Communication	2 000 €	0 €	0 €
	Total (HT)	77 893 €	68 889,53 €	68 889,53 €

FINANCEMENTS	FINANCEURS	MONTANTS (HT)	TAUX D'INTERVENTION
	FEADER	35 822,52 €	52 %
	Region CPN	8 955,63 €	13 %
	Région Top-Up	-	- %
	Département	-	- %
	Autre collectivité (préciser) :	-	- %
	Autofinancement	24 111,38 €	35 %
	Total (HT)	68 889,53 €	100 %

Le Président met au vote le dossier à sélectionner et le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	15 (dont 5 membres du collège public et 10 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	15
Avis défavorable	0
Avis favorable	15

Décision du comité de programmation :
Vote avis favorable pour sélection et programmation de 35 822,52 € de FEADER

Création d'une mégisserie paysanne
Association La Mégisserie Paysanne
Peaux des Hautes Vallées

FICHE ACTION 2

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 21 octobre 2024.
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 185/200, il est classé au 1er rang dans son lot.
 La participation financière de la Région a été votée le 17/10/2025.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

DÉPENSES DU PROJET	POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (HT)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (HT)	MONTANTS RETENUS (HT)
	Frais salariaux (coût horaire 22,90 €)	47 540,40 €	55 189,00 €	55 189,00 €
	Coûts indirects (15% des frais salariaux)	7 131,96 €	8 278,35 €	8 278,35 €
	Frais de déplacement (5% des frais salariaux)	2 500,00 €	2 759,45 €	2 759,45 €
	Prestations de services	26 250,00 €	23 655,00 €	23 655,00 €
	Communication	5 000,00 €	2 038,00 €	2 038,00 €
	Total (HT)	88 422,36 €	91 919,80 €	91 919,80 €
FINANCEMENTS	FINANCEURS	MONTANTS (HT)	TAUX D'INTERVENTION	
	FEADER	44 121,52 €	48 %	
	Région CPN	11 030,37 €	12 %	
	Région Top-Up	18 383,96 €	20 %	
	Département	-	- %	
	Autre collectivité (préciser) :	-	- %	
	Autofinancement	18 383,96 €	20 %	
	Total (HT) :	91 919,80 €	100 %	

Le Président met au vote le dossier à sélectionner et le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	15 (dont 5 membres du collège public et 10 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	15
Avis défavorable	0
Avis favorable	15

Décision du comité de programmation :
Vote avis favorable pour sélection et programmation de 44 121,52 € de FEADER



La boucle des mines
Commune de Puy Saint Pierre
en partenariat avec la Commune de Puy Saint André

FICHE ACTION 2

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 21 octobre 2024.
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 105/200, il est classé au 3ème rang dans son lot.
 La participation financière de la Région a été votée le 17/10/2025.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (HT)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (HT)	MONTANTS RETENUS (HT)
Frais salariaux (coût horaire 22,90 €)	1 099,20 €	1 099,20 €	1 099,20 €
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	164,88 €	164,88 €	164,88 €
Prestations de services	18 920,00 €	31 207,60 €	30 240,00 €
Communication	20 837,20 €	12 579,20 €	12 446,00 €
Total (HT)	41 021,28 €	45 050,88 €	43 950,08 €

FINANCEURS	MONTANTS (HT)	TAUX D'INTERVENTION
FEADER	24 612,04 €	56 %
Région CPN	6 153,01€	14 %
Région Top-Up	-	- %
Département	-	- %
Autre collectivité (préciser) :	-	- %
Autofinancement	14 285,83 €	30 %
Total (HT) :	43 950,08 €	100 %

Le Président met au vote le dossier à sélectionner et le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	15 (dont 5 membres du collège public et 10 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	14
Avis défavorable	0
Avis favorable	14

Décision du comité de programmation :
Vote avis favorable pour sélection et programmation de 24 612,04 € de FEADER



Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 18 octobre 2024.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 110/200, il est classé au 3ème rang dans son lot.
La participation financière de la Région a été votée le 17/10/2025.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (TTC)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (TTC)	MONTANTS RETENUS (TTC)
DÉPENSES DU PROJET	20 610 €	34 350,00 €	34 350,00 €
	3 090 €	5 152,50 €	5 152,50 €
	2 000 €	2 540,00 €	2 540,00 €
	16 030 €	12 837,37 €	12 837,27 €
	3 000 €	2 456,42 €	2 456,42 €
	44 730 €	57 336,29 €	57 336,19 €

FINANCEURS	MONTANTS (TTC)	TAUX D'INTERVENTION
FINANCEMENTS	31 489,92 €	54,92 %
	7 872,48 €	13,73 %
	-	- %
	-	- %
	-	- %
	17 973,89 €	31,35 %
Total (TTC)	57 336,29 €	100 %

Le Président met au vote le dossier à sélectionner et le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	15 (dont 5 membres du collège public et 10 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	15
Avis défavorable	0
Avis favorable	15

Décision du comité de programmation :

Vote avis favorable pour sélection et programmation de 31 489,92 € de FEADER



Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 18 octobre 2024.
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 120/200, il est classé au 1er rang dans son lot.
 La participation financière de la Région a été votée le 17/10/2025.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

DÉPENSES DU PROJET	POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (TTC)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (TTC)	MONTANTS RETENUS (TTC)
	Frais salariaux (coût horaire 22,90 €)	66 683 €	58 880,48 €	58 880,48 €
	Coûts indirects (15% des frais salariaux)	10 002 €	8 832,07 €	8 832,07 €
	Frais de déplacement (5% des frais salariaux)	3 334 €	2 944,02 €	2 944,02 €
	Aménagement, construction, travaux	3 000 €	2 520,00 €	2 520,00 €
	Équipement et matériel	10 000 €	10 585,98 €	10 585,98 €
	Prestations de services	5 000 €	4 720,00 €	4 720,00 €
	Communication	5 000 €	3 892,33 €	3 892,33 €
	Total (TTC)	103 019 €	92 374,89 €	92 374,89 €
FINANCEMENTS	FINANCEURS	MONTANTS (TTC)	TAUX D'INTERVENTION	
	FEADER	59 119,92 €	64 %	
	Région CPN	14 779,98 €	16 %	
	Région Top-Up	-	- %	
	Département	-	- %	
	Autofinancement	18 474,99 €	20 %	
	Total (TTC) :	92 374,89 €	100 %	

Le Président met au vote le dossier à sélectionner et le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	15 (dont 5 membres du collège public et 10 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	14
Avis défavorable	0
Avis favorable	14

Décision du comité de programmation :

Vote avis favorable pour sélection et programmation de 59 119,92 € de FEADER



Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 18 octobre 2024. Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 115/200, il est classé au 2ème rang dans son lot. La participation financière du Département a été votée le 08/04/2025 ; celle de la DRAC le 15/05/2025 et celle du FNADT le 31/07/2025.

Les dépenses prévisionnelles retenues et le plan de financement arrêté sont présentés dans les tableaux suivants :

POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS DE LA FICHE PROJET (HT)	MONTANTS DU PROJET DÉPOSÉ (HT)	MONTANTS RETENUS (HT)
DÉPENSES DU PROJET	FRAIS SALARIAUX (COÛT HORAIRE 22,90 €)	57 489 €	56 746,20 €
	COÛTS INDIRECTS (15% DES FRAIS SALARIAUX)	8 623 €	8 511,93 €
	FRAIS DE DÉPLACEMENT (5% DES FRAIS SALARIAUX)	2 874 €	2 837,31 €
	PRESTATIONS DE SERVICES	9 800 €	9 470,00 €
	COMMUNICATION	3 000 €	2 500,00 €
	TOTAL (TTC)	81 786 €	80 065,44 €
FINANCEURS	MONTANTS (HT)	TAUX D'INTERVENTION	
FINANCIEMENTS	FEADER	49 052,35 €	61,27 %
	Département	2 000,00 €	2,50 %
	Etat (DRAC)	6 000,00 €	7,49 %
	Etat (FNADT)	7 000,00 €	8,74 %
	Autofinancement	16 013,09 €	20,00 %
	Total (HT)	80 065,44 €	100 %

Le Président met au vote le dossier à sélectionner et le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	15 (dont 5 membres du collège public et 10 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	15
Avis défavorable	0
Avis favorable	15

Décision du comité de programmation :

Vote avis favorable pour sélection et programmation de 49 052,35 € de FEADER



3/ PROGRAMMATION DU DOSSIER ANIMATION LEADER MESURE 77.05C ANNEE 2024

Les missions et les frais de fonctionnement de l'équipe technique du GAL pour l'année 2024 sont présentés :

- 1 cheffe de projet à 0,75 % et 1 gestionnaire à 0,25%
- Appui de l'assistante des pôles et de la directrice
- Mise en place du programme
- Création des outils de suivi et prise en main du nouveau logiciel
- Atelier sur les modalités et critères de sélection des projets
- 3 comités de programmation
- Lancement de 4 appels à projets
- 65 échanges avec les demandeurs
- 16 fiches projets déposés, 12 projets présentés et 9 projets retenus
- 8 RDV avec les porteurs de projets pour montagne de leur dossier

POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS RETENUS
FRAIS SALARIAUX	59 218,38€
COÛTS INDIRECTS (5% DES FRAIS SALARIAUX)	8 882,75€
FRAIS DE DÉPLACEMENT (5% DES FRAIS SALARIAUX)	2 960,91 €
PRESTATIONS DE SERVICES	0 €
COMMUNICATION	3 799,78€
TOTAL (TTC)	74 861,84 €

RECETTES FINANCIERS	MONTANTS	TAUX D'INTERVENTION GLOBAL
FEADER	59 889,44 €	80 %
Région	14 972,36 €	20 %
Autofinancement	0,04€	-
Total	74 861,84€	100 %

Le Président met au vote le dossier à sélectionner et le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	15 (dont 5 membres du collège public et 10 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	15
Avis défavorable	0
Avis favorable	15

Décision du comité de programmation :

Vote avis favorable pour la programmation de 59 889,44 € de FEADER



4/ PRÉSENTATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION

Les objectifs sont présentés :

- Rendre visibles et reconnaissables les projets financés par le LEADER du GAL du Grand Briançonnais sur le territoire et sur d'autres évènements régionaux et nationaux
- Communiquer auprès de différentes cibles et inciter la venue de nouveaux acteurs locaux et porteurs de projets
- Créer des supports facilement utilisables par l'équipe technique du PETR et le GAL
- Impliquer les membres du comité de programmation à la communication sur le programme LEADER

A ce jour l'équipe technique du GAL a mis en place les supports suivants :

- Une charte graphique LEADER / GAL
- Un logo
- Une brochure de communication sur le programme
- Deux rolls up
- Des autocollants pour les projets avec des équipements
- Une fiche de présentation du territoire du GAL et de sa stratégie
- Un livret des membres du comité
- Une fiche d'évaluation des projets
- L'actualisation de la fiche projet
- L'actualisation du site internet du PETR – pages dédiées à LEADER
- La mise à jour du Guide du porteur de projet
- La mise à jour des documents types
- La mise en place de l'annuaire des projets 2023-2027

Il est demandé aux membres du comité de faire tout retour sur les supports de communication et d'évaluation. Il leur est proposé d'intégrer un groupe de travail et de suivi de la communication.

Guillaume DEJY quitte la réunion, son suppléant Charles LACROIX siège pour la suite et fin du comité.



5/ ECHANGES SUR LES FUTURS APPELS A PROJETS ET LE CALENDRIER A RETENIR.

Le calendrier prévisionnel pour les prochaines instances et l'ouverture d'appels à projets est présenté :

DATES DES INSTANCES ET APPELS À PROJETS	ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL / ACTIVITÉS
Le 11 décembre 2025 Commission permanente de la Région	Vote des dossiers présentés le 10 mars en comité d'opportunité – Vote subvention régionale
Courant janvier Comité de programmation Semaine 3 entre le 12 et le 16 janvier -> date à fixer	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Sélection et programmation des dossiers retenus en opportunité le 10 mars 2025 et votés par la Région en décembre 2025 ⇒ Présentation des outils de communication finalisés ⇒ Validation du calendrier d'ouverture des appels à projets
Du 09 février 2026 au 09 avril 2026 (proposition de calendrier non arrêté) Ouverture d'appels à projets	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ouverture des appels à projets des quatre fiches actions
Courant mai 2026 Rencontre LEADER Entre le 11 mai et fin mai	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Présentation du fonctionnement du programme pour les nouveaux membres
Courant juin 2026 Comité de programmation Semaines 24 et 25, entre le 08 et le 19 juin	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Présentation des nouveaux projets pour avis d'opportunité

Il est décidé que le prochain comité aura lieu en janvier le lundi 12 janvier 17h00.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 19h40. Un compte rendu est édité.

Le 18/12/2025

Le Président du GAL

